



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 20 mars 2024]

Date de la convocation

14 mars 2024

Date de mise en ligne

22 mars 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24

Procurations : 3

Votants : 27

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Claire VILLENEUVE, Eric PILUDU, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Monique GUILLE, Isabelle BEAUVAIS, Anne DUBIER, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER *Conseillers*.

Absents et représentés : Christelle HARDY, Christel PALIS, Arnaud ELGOYHEN,

Absents : Daniel RIBES, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS

N° 036/ 2024

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Tarifs de locations des espaces chalets pour Gaillac Guinguette 2024

Pour la 5^{ème} édition de « Gaillac Guinguette, du 3 juillet au 31 août 2024, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les tarifs de locations d'espaces détaillés ci-dessous (occupation du domaine public).

Période de location	Dimension de la pagode	Tarif de location
1 semaine : créateurs et produits alimentaires	3 m x 2.40 m	70 € TTC
1 mois : métiers de bouche	3 m x 2.40 m	2 000 € TTC
Période du 3 juillet au 31 août : créateurs et produits alimentaires (épicerie fine)	3 m x 2.40 m	300 € TTC
Période du 3 juillet au 31 août : bar à vins	3 m x 2.40 m	1 000 € TTC
Période du 3 juillet au 31 août : bar à bières	3 m x 2.40 m	2 000 € TTC
Période du 3 juillet au 31 août : métiers de bouche	3 m x 2.40 m	3 000 € TTC
Période du 3 juillet au 31 août : billetterie promenade en bateau	3 m x 2.40 m	400 € TTC

VOTES POUR : 27

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs mentionnés ci-dessus,

DONNE tout pouvoir au Maire ou au Maire Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

Fait à Gaillac le 21 mars 2024